

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du vendredi 12 mai 2017**

Nomenclature N° : 2

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017065

Présents : 26

Votants : 32

**Objet : Adhésion de la commune de Dourdan à la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales**

Le 12 MAI 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 5 MAI 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Madame la Préfète propose aux communes et EPCI essonnien de signer une charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

Cette charte, déjà signée par un grand nombre de communes, a pour but de mobiliser tous les moyens à tous les échelons afin de lutter contre les implantations illégales (installations sans autorisation de constructions ou d'installations diverses : baraques, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou habitations légères de loisirs, construction en dur,...).

Les enjeux sont multiples :

- Faire respecter la loi et les règles d'urbanisme : PLU, arrêtés municipaux,
- Hygiène et salubrité : lutter contre l'absence de raccordement aux réseaux ou raccordements sauvages,
- Protection des populations face aux risques d'inondation ou incendie,
- Environnementaux : dégradation d'espaces naturels, pollution des sites par déversement des eaux usées dans la nature et atteinte aux paysages, dévalorisation du cadre de vie,
- Financiers : non perception des taxes et coût induits par la collecte des ordures ménagères notamment.

Ces implantations illégales sont un phénomène en constante augmentation dans notre département.

La commune de Dourdan n'est pas encore touchée par ce phénomène, mais souhaite participer à ce dispositif, en prévention de toute action ou implantation illégale qui pourrait porter atteinte à notre patrimoine qu'il soit bâti ou naturel, ainsi qu'à notre cadre de vie.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** les enjeux de la lutte contre les constructions illégales et l'importance du phénomène en constante augmentation,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme-Travaux et Développement Durable » du 24 avril 2017,

**Considérant** la nécessité pour la commune de Dourdan de préserver ses espaces naturels, son cadre bâti et ses espaces paysagers de toute implantation illégales qui porterait atteinte à ce cadre de vie,

**Considérant** le projet de charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, par :**

- **30 voix POUR :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Christophe JEDRECY, Olivier BOUTON + le pouvoir de Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + le pouvoir de Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN + le pouvoir de Luc TURNER, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN + le pouvoir de Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Olivier LEGOIS, Marie-Ange ROUSSEL + le pouvoir d'Eric RINEAU, Nadia LE BOURNOT, Christophe NICOLAU,
  - **2 voix CONTRE :** Marc MACAN, Fabienne LAPINA.
- **d'approuver** la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales,
  - **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales,
  - **de désigner** un représentant de la commune de Dourdan au comité technique de suivi de la charte et dans les instances de pilotage dédiées à cet effet.

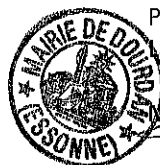
Acte rendu exécutoire :

- Publié le **24 MAI 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour l'Extrait Conforme

la Maire



Maryvonne BOQUET